

Compte-rendu du conseil municipal du 27.07.2018

Le conseil municipal (extraordinaire) s'est réuni dans la salle du conseil municipal à la Mairie de Saint-Denis-en-Val le vendredi 27 juillet 2018 à 19h00, sous la présidence de Mme Marie Philippe LUBET.

Nom / prénom	Présent	Absent	Qui a donné pouvoir à
MARTINET Jacques		X	Marie Philippe LUBET
LUBET Marie Philippe	X		
BOUDON Gérard		X	Denis JAVOY
GAULT Monique	X		
BOISSAY Bruno		X	Monique GAULT
POPINEAU Marie José	X		
JAVOY Denis	X		
BOUDIN Maryse	X		
RICHARD Jérôme	X		
BELLAIS Laurence	X		
BROU Jérôme	X		
GLOUZOUIC Chantal	X		
ROCHE Brigitte	X		
NEVEU Michel	X		
JOHANNET Camille		X	Nadine PATINOTE
COUTELLIER Didier	X		
FREMONDIERE Jocelyne		X	Bruno PARAGOT
MEUNIER Jean Pierre	X		
PATINOTE Nadine	X		
SERVAIS Véronique	X		
PARAGOT Bruno	X		
VAUXION Guillaume	X		
CHASSIGNEUX Marie Jo		X	Véronique SERVAIS
ROZIER Nicolas	X		
DANTON Marie Thérèse	X		
DEPUSSAY Bruno	X		
MOUAK Prosper		X	Pas de pouvoir
BEMBE Maxime		X	Pas de pouvoir
ORTEGA GIMENEZ Valérie		X	Pas de pouvoir

Mme Nadine PATINOTE et M. Jean Pierre MEUNIER sont désignés secrétaires de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

La séance débute à 19h08, retard dû à une panne d'informatique.

M. NEVEU constate l'absence des membres de l'opposition.

M.P. LUBET rappelle que ce conseil municipal a pour principal objet d'autoriser les travaux pour la salle de gym dès la rentrée, pour permettre l'ouverture de la salle comme prévu en septembre 2019. Elle remercie la Directrice Générale des Services pour l'important travail effectué sur ce dossier, et les subventions obtenues, ainsi que Madame REYNAUD, architecte du projet, pour sa réactivité et son travail. Elle ajoute que le montant des travaux s'élève à 100.000 € de moins que l'estimation prévisionnelle de l'architecte. Par ailleurs, 26 entreprises ont répondu à notre appel d'offres, composé de 11 lots.

1. AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE SUR LE SITE DE CHEMEAU – Lot 1 : Gros Œuvre :

Mme LUBET Marie Philippe présente cette délibération :

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 1^{er} avril 2016,

Vu la consultation lancée en juin 2018 pour les travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par Elisabeth RAYNAUD du cabinet LR Architecture en date du 25 juillet 2018,

Vu la proposition,

Par annonce publiée les 11 et 13 juin 2018, la commune de Saint Denis en Val a lancé une consultation en procédure adaptée pour la conclusion de marchés de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau.

Compte tenu du montant estimé du marché, le pouvoir adjudicateur a retenu la procédure adaptée.

La consultation portait sur des prestations réparties en 11 lots :

- Lot n°1 : Gros œuvre
- Lot n°2 : Charpente
- Lot n°3 : Couverture, Bardage
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures
- Lot n° 5 : Cloisons, doublage, faux plafond
- Lot n° 6 : Menuiseries intérieures
- Lot n° 7 : Sols durs, faïences
- Lot n° 8 : Peinture
- Lot n° 9 : Plomberie, Chauffage, ventilation
- Lot n° 10 : Electricité
- Lot n° 11 : VRD

28 entreprises, dont 13 plis dématérialisées, ont remis une offre pour chacun des lots dans le délai imparti fixé au 5 juillet à 12 heures.

Deux entreprises se sont excusées de ne pouvoir y répondre.

Pour le lot 1, deux entreprises ont remis une offre.

Sur la base des critères d'analyse fixés dans le règlement de consultation et après négociation, il est proposé d'attribuer de la manière suivante :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°1	REVIL	555 000, 00	666 666

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau comme suit :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°1	REVIL	555 000, 00	666 666

- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 2313 « Immobilisations corporelles en cours – construction » - fonction 411 « construction d'une salle de gymnastique ».

2. AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE SUR LE SITE DE CHEMEAU – Lot 2 : Charpente :

Mme LUBET Marie Philippe présente cette délibération :

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 1^{er} avril 2016,

Vu la consultation lancée en juin 2018 pour les travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par Elisabeth RAYNAUD du cabinet LR Architecture en date du 25 juillet 2018,

Vu la proposition,

Par annonce publiée les 11 et 13 juin 2018, la commune de Saint Denis en Val a lancé une consultation en procédure adaptée pour la conclusion de marchés de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau.

Compte tenu du montant estimé du marché, le pouvoir adjudicateur a retenu la procédure adaptée.

La consultation portait sur des prestations réparties en 11 lots :

- Lot n°1 : Gros œuvre
- Lot n°2 : Charpente
- Lot n°3 : Couverture, Bardage
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures
- Lot n° 5 : Cloisons, doublage, faux plafond
- Lot n° 6 : Menuiseries intérieures
- Lot n° 7 : Sols durs, faïences
- Lot n° 8 : Peinture
- Lot n° 9 : Plomberie, Chauffage, ventilation
- Lot n° 10 : Electricité
- Lot n° 11 : VRD

28 entreprises, dont 13 plis dématérialisées, ont remis une offre pour chacun des lots dans le délai imparti fixé au 5 juillet à 12 heures.

Deux entreprises se sont excusées de ne pouvoir y répondre.

Pour le lot 2, trois entreprises ont remis une offre.

Sur la base des critères d'analyse fixés dans le règlement de consultation et après négociation, il est proposé d'attribuer de la manière suivante :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°2	COGECM	112 700, 00	135 240

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau comme suit :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°2	COGECM	112 700, 00	135 240

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 2313 « Immobilisations corporelles en cours – construction » - fonction 411 « construction d'une salle de gymnastique ».

3. AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE SUR LE SITE DE CHEMEAU – Lot 3 : Couverture / Bardage :

Mme LUBET Marie Philippe présente cette délibération :

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 1^{er} avril 2016,

Vu la consultation lancée en juin 2018 pour les travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par Elisabeth RAYNAUD du cabinet LR Architecture en date du 25 juillet 2018,

Vu la proposition,

Par annonce publiée les 11 et 13 juin 2018, la commune de Saint Denis en Val a lancé une consultation en procédure adaptée pour la conclusion de marchés de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau.

Compte tenu du montant estimé du marché, le pouvoir adjudicateur a retenu la procédure adaptée.

La consultation portait sur des prestations réparties en 11 lots :

- Lot n°1 : Gros œuvre
- Lot n°2 : Charpente
- Lot n°3 : Couverture, Bardage
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures
- Lot n° 5 : Cloisons, doublage, faux plafond
- Lot n° 6 : Menuiseries intérieures
- Lot n° 7 : Sols durs, faïences
- Lot n° 8 : Peinture
- Lot n° 9 : Plomberie, Chauffage, ventilation
- Lot n° 10 : Electricité
- Lot n° 11 : VRD

28 entreprises, dont 13 plis dématérialisées, ont remis une offre pour chacun des lots dans le délai imparti fixé au 5 juillet à 12 heures.

Deux entreprises se sont excusées de ne pouvoir y répondre.

Pour le lot 3, trois entreprises ont remis une offre.

Sur la base des critères d'analyse fixés dans le règlement de consultation et après négociation, il est proposé d'attribuer de la manière suivante :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°3	ART CA VIC	162 000,00	194 400,00

Nadine PATINOTE ne prendra pas part au vote de cette délibération. Il y aura donc 25 votants au lieu de 26.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (moins la non participation de Nadine PATINOTE) la délibération suivante :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau comme suit :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°3	ART CA VIC	162 000,00	194 400,00

- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 2313 « Immobilisations corporelles en cours – construction » - fonction 411 « construction d'une salle de gymnastique ».

4. AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE SUR LE SITE DE CHEMEAU – Lot 4 : Menuiseries Extérieures :

Mme LUBET Marie Philippe présente cette délibération :

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 1^{er} avril 2016,

Vu la consultation lancée en juin 2018 pour les travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par Elisabeth RAYNAUD du cabinet LR Architecture en date du 25 juillet 2018,

Vu la proposition,

Par annonce publiée les 11 et 13 juin 2018, la commune de Saint Denis en Val a lancé une consultation en procédure adaptée pour la conclusion de marchés de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau.

Compte tenu du montant estimé du marché, le pouvoir adjudicateur a retenu la procédure adaptée.

La consultation portait sur des prestations réparties en 11 lots :

- Lot n°1 : Gros œuvre
- Lot n°2 : Charpente
- Lot n°3 : Couverture, Bardage
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures
- Lot n° 5 : Cloisons, doublage, faux plafond
- Lot n° 6 : Menuiseries intérieures
- Lot n° 7 : Sols durs, faïences
- Lot n° 8 : Peinture
- Lot n° 9 : Plomberie, Chauffage, ventilation
- Lot n° 10 : Electricité
- Lot n° 11 : VRD

28 entreprises, dont 13 plis dématérialisées, ont remis une offre pour chacun des lots dans le délai imparti fixé au 5 juillet à 12 heures.

Deux entreprises se sont excusées de ne pouvoir y répondre.

Pour le lot 4, une seule entreprise a remis une offre. Elle a été jugée acceptable par la maitre d'ouvrage.

Sur la base des critères d'analyse fixés dans le règlement de consultation et après négociation, il est proposé d'attribuer de la manière suivante :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°4	CROIXALMETAL (offre avec variante)	131 993.63	158 392, 36

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau comme suit :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°4	CROIXALMETAL (Offre avec variante)	131 993.63	158 392, 36

- **DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 2313 « Immobilisations corporelles en cours – construction » - fonction 411 « construction d'une salle de gymnastique ».**

5. AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE SUR LE SITE DE CHEMEAU – Lot 5 : Cloisons Doublage Faux plafond :

Mme LUBET Marie Philippe présente cette délibération :

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 1^{er} avril 2016,

Vu la consultation lancée en juin 2018 pour les travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par Elisabeth RAYNAUD du cabinet LR Architecture en date du 25 juillet 2018,

Vu la proposition,

Par annonce publiée les 11 et 13 juin 2018, la commune de Saint Denis en Val a lancé une consultation en procédure adaptée pour la conclusion de marchés de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau.

Compte tenu du montant estimé du marché, le pouvoir adjudicateur a retenu la procédure adaptée.

La consultation portait sur des prestations réparties en 11 lots :

- Lot n°1 : Gros œuvre
- Lot n°2 : Charpente
- Lot n°3 : Couverture, Bardage
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures
- Lot n° 5 : Cloisons, doublage, faux plafond
- Lot n° 6 : Menuiseries intérieures
- Lot n° 7 : Sols durs, faïences
- Lot n° 8 : Peinture
- Lot n° 9 : Plomberie, Chauffage, ventilation
- Lot n° 10 : Electricité
- Lot n° 11 : VRD

28 entreprises, dont 13 plis dématérialisées, ont remis une offre pour chacun des lots dans le délai imparti fixé au 5 juillet à 12 heures.

Deux entreprises se sont excusées de ne pouvoir y répondre.

Pour le lot 5, cinq entreprises ont remis une offre.

Sur la base des critères d'analyse fixés dans le règlement de consultation et après négociation, il est proposé d'attribuer de la manière suivante :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°5	BIDET	18 421.05	22 105.26

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau comme suit :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°5	BIDET	18 421.05	22 105.26

- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 2313 « Immobilisations corporelles en cours – construction » - fonction 411 « construction d'une salle de gymnastique ».

6. AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE SUR LE SITE DE CHEMEAU – Lot 6 : Menuiseries Intérieures :

Mme LUBET Marie Philippe présente cette délibération :

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 1^{er} avril 2016,

Vu la consultation lancée en juin 2018 pour les travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par Elisabeth RAYNAUD du cabinet LR Architecture en date du 25 juillet 2018,

Vu la proposition,

Par annonce publiée les 11 et 13 juin 2018, la commune de Saint Denis en Val a lancé une consultation en procédure adaptée pour la conclusion de marchés de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau.

Compte tenu du montant estimé du marché, le pouvoir adjudicateur a retenu la procédure adaptée.

La consultation portait sur des prestations réparties en 11 lots :

- Lot n°1 : Gros œuvre
- Lot n°2 : Charpente
- Lot n°3 : Couverture, Bardage
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures
- Lot n° 5 : Cloisons, doublage, faux plafond

- Lot n° 6 : Menuiseries intérieures
- Lot n° 7 : Sols durs, faïences
- Lot n° 8 : Peinture
- Lot n° 9 : Plomberie, Chauffage, ventilation
- Lot n° 10 : Electricité
- Lot n° 11 : VRD

28 entreprises, dont 13 plis dématérialisées, ont remis une offre pour chacun des lots dans le délai imparti fixé au 5 juillet à 12 heures.

Deux entreprises se sont excusées de ne pouvoir y répondre.

Pour le lot 6, deux entreprises ont remis une offre.

Sur la base des critères d'analyse fixés dans le règlement de consultation et après négociation, il est proposé d'attribuer de la manière suivante :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°6	RIGUET	31 400.00	37 680

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau comme suit :**

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°6	RIGUET	31 400.00	37 680

- **DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 2313 « Immobilisations corporelles en cours – construction » - fonction 411 « construction d'une salle de gymnastique ».**

7. AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE SUR LE SITE DE CHEMEAU – Lot 7: Sols Durs / Faïences :

Mme LUBET Marie Philippe présente cette délibération :

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 1^{er} avril 2016,

Vu la consultation lancée en juin 2018 pour les travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par Elisabeth RAYNAUD du cabinet LR Architecture en date du 25 juillet 2018,

Vu la proposition,

Par annonce publiée les 11 et 13 juin 2018, la commune de Saint Denis en Val a lancé une consultation en procédure adaptée pour la conclusion de marchés de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau.

Compte tenu du montant estimé du marché, le pouvoir adjudicateur a retenu la procédure adaptée.

La consultation portait sur des prestations réparties en 11 lots :

- Lot n°1 : Gros œuvre
- Lot n°2 : Charpente
- Lot n°3 : Couverture, Bardage
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures
- Lot n° 5 : Cloisons, doublage, faux plafond
- Lot n° 6 : Menuiseries intérieures
- Lot n° 7 : Sols durs, faïences
- Lot n° 8 : Peinture
- Lot n° 9 : Plomberie, Chauffage, ventilation
- Lot n° 10 : Electricité
- Lot n° 11 : VRD

28 entreprises, dont 13 plis dématérialisées, ont remis une offre pour chacun des lots dans le délai imparti fixé au 5 juillet à 12 heures.

Deux entreprises se sont excusées de ne pouvoir y répondre.

Pour le lot 7, trois entreprises ont remis une offre.

Sur la base des critères d'analyse fixés dans le règlement de consultation et après négociation, il est proposé d'attribuer de la manière suivante :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°7	SOLTECHNIC	33 065,27	39 678,32

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau comme suit :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°7	SOLTECHNIC	33 065,27	39 678,32

- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 2313 « Immobilisations corporelles en cours – construction » - fonction 411 « construction d'une salle de gymnastique ».

8. AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE SUR LE SITE DE CHEMEAU – Lot 8 : Peinture :

Mme LUBET Marie Philippe présente cette délibération :

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 1^{er} avril 2016,

Vu la consultation lancée en juin 2018 pour les travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par Elisabeth RAYNAUD du cabinet LR Architecture en date du 25 juillet 2018,

Vu la proposition,

Par annonce publiée les 11 et 13 juin 2018, la commune de Saint Denis en Val a lancé une consultation en procédure adaptée pour la conclusion de marchés de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau.

Compte tenu du montant estimé du marché, le pouvoir adjudicateur a retenu la procédure adaptée.

La consultation portait sur des prestations réparties en 11 lots :

- Lot n°1 : Gros œuvre
- Lot n°2 : Charpente
- Lot n°3 : Couverture, Bardage
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures
- Lot n° 5 : Cloisons, doublage, faux plafond
- Lot n° 6 : Menuiseries intérieures
- Lot n° 7 : Sols durs, faïences
- Lot n° 8 : Peinture
- Lot n° 9 : Plomberie, Chauffage, ventilation
- Lot n° 10 : Electricité
- Lot n° 11 : VRD

28 entreprises, dont 13 plis dématérialisées, ont remis une offre pour chacun des lots dans le délai imparti fixé au 5 juillet à 12 heures.

Deux entreprises se sont excusées de ne pouvoir y répondre.

Pour le lot 8, trois entreprises ont remis une offre.

Sur la base des critères d'analyse fixés dans le règlement de consultation et après négociation, il est proposé d'attribuer de la manière suivante :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°8	NEYRAT	32 500,00	39 000,00

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau comme suit :**

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°8	NEYRAT	32 500,00	39 000,00

- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 2313 « Immobilisations corporelles en cours – construction » - fonction 411 « construction d'une salle de gymnastique ».

9. AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE SUR LE SITE DE CHEMEAU – Lot 9 : Plomberie / Chauffage / Ventilation :

Mme LUBET Marie Philippe présente cette délibération :

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 1^{er} avril 2016,

Vu la consultation lancée en juin 2018 pour les travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par Elisabeth RAYNAUD du cabinet LR Architecture en date du 25 juillet 2018,

Vu la proposition,

Par annonce publiée les 11 et 13 juin 2018, la commune de Saint Denis en Val a lancé une consultation en procédure adaptée pour la conclusion de marchés de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau.

Compte tenu du montant estimé du marché, le pouvoir adjudicateur a retenu la procédure adaptée.

La consultation portait sur des prestations réparties en 11 lots :

- Lot n°1 : Gros œuvre
- Lot n°2 : Charpente
- Lot n°3 : Couverture, Bardage
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures
- Lot n° 5 : Cloisons, doublage, faux plafond
- Lot n° 6 : Menuiseries intérieures
- Lot n° 7 : Sols durs, faïences
- Lot n° 8 : Peinture
- Lot n° 9 : Plomberie, Chauffage, ventilation
- Lot n° 10 : Electricité
- Lot n° 11 : VRD

28 entreprises, dont 13 plis dématérialisées, ont remis une offre pour chacun des lots dans le délai imparti fixé au 5 juillet à 12 heures.

Deux entreprises se sont excusées de ne pouvoir y répondre.

Pour le lot 9, cinq entreprises ont remis une offre.

Sur la base des critères d'analyse fixés dans le règlement de consultation et après négociation, il est proposé d'attribuer de la manière suivante :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°9	EIFFAGE	153 000,00	183 600,00

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau comme suit :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°9	EIFFAGE	153 000,00	183 600,00

- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 2313 « Immobilisations corporelles en cours – construction » - fonction 411 « construction d'une salle de gymnastique ».

10. AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE SUR LE SITE DE CHEMEAU – Lot 10: Electricité :

Mme LUBET Marie Philippe présente cette délibération :

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 1^{er} avril 2016,

Vu la consultation lancée en juin 2018 pour les travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par Elisabeth RAYNAUD du cabinet LR Architecture en date du 25 juillet 2018,

Vu la proposition,

Par annonce publiée les 11 et 13 juin 2018, la commune de Saint Denis en Val a lancé une consultation en procédure adaptée pour la conclusion de marchés de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau.

Compte tenu du montant estimé du marché, le pouvoir adjudicateur a retenu la procédure adaptée.

La consultation portait sur des prestations réparties en 11 lots :

- Lot n°1 : Gros œuvre
- Lot n°2 : Charpente
- Lot n°3 : Couverture, Bardage
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures
- Lot n° 5 : Cloisons, doublage, faux plafond

- Lot n° 6 : Menuiseries intérieures
- Lot n° 7 : Sols durs, faïences
- Lot n° 8 : Peinture
- Lot n° 9 : Plomberie, Chauffage, ventilation
- Lot n° 10 : Electricité
- Lot n° 11 : VRD

28 entreprises, dont 13 plis dématérialisées, ont remis une offre pour chacun des lots dans le délai imparti fixé au 5 juillet à 12 heures.

Deux entreprises se sont excusées de ne pouvoir y répondre.

Pour le lot 10, quatre entreprises ont remis une offre.

Sur la base des critères d'analyse fixés dans le règlement de consultation et après négociation, il est proposé d'attribuer de la manière suivante :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°10	IRALI	57 178.35	68 614.02
option 1 (salle de gym 500 lux)		6 096.30	7 315.56
option 2 (déplacement de candélabre)		564.35	677.22
option 3 (dévoisement du réseau électrique)		4 895.40	5 874.48
Total		68 734.40	82 481.28

Le Conseil Municipal adopte à 'unanimité la délibération suivante :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau comme suit :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°10	IRALI	57 178.35	68 614.02
option 1 (salle de gym 500 lux)		6 096.30	7 315.56
option 2 (déplacement de candélabre)		564.35	677.22
option 3 (dévoisement du réseau électrique)		4 895.40	5 874.48
Total		68 734.40	82 481.28

- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 2313 « Immobilisations corporelles en cours – construction » - fonction 411 « construction d'une salle de gymnastique ».

11. AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE SUR LE SITE DE CHEMEAU – Lot 11 : V.R.D. :

Mme LUBET Marie Philippe présente cette délibération :

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 1^{er} avril 2016,

Vu la consultation lancée en juin 2018 pour les travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par Elisabeth RAYNAUD du cabinet LR Architecture en date du 25 juillet 2018,

Vu la proposition,

Par annonce publiée les 11 et 13 juin 2018, la commune de Saint Denis en Val a lancé une consultation en procédure adaptée pour la conclusion de marchés de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau.

Compte tenu du montant estimé du marché, le pouvoir adjudicateur a retenu la procédure adaptée.

La consultation portait sur des prestations réparties en 11 lots :

- Lot n°1 : Gros œuvre
- Lot n°2 : Charpente
- Lot n°3 : Couverture, Bardage
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures
- Lot n° 5 : Cloisons, doublage, faux plafond
- Lot n° 6 : Menuiseries intérieures
- Lot n° 7 : Sols durs, faïences
- Lot n° 8 : Peinture
- Lot n° 9 : Plomberie, Chauffage, ventilation
- Lot n° 10 : Electricité
- Lot n° 11 : VRD

28 entreprises, dont 13 plis dématérialisées, ont remis une offre pour chacun des lots dans le délai imparti fixé au 5 juillet à 12 heures.

Deux entreprises se sont excusées de ne pouvoir y répondre.

Pour le lot 11, une seule entreprise a remis une offre. Elle a été jugée acceptable par la maitre d'ouvrage.

Sur la base des critères d'analyse fixés dans le règlement de consultation et après négociation, il est proposé d'attribuer de la manière suivante :

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°11 (base)	ADA TP	52 952,82	63 543.38
option 1 (séparateur hydrocarbure)		5 374.66	6 449.59
Option 2 (déplacement de candélabre)		839.22	1 007.06
Option 3 (tranchée électricité)		1 277.48	1 532.98
total		60 444.18	72 533.01

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de construction d'une salle de gymnastique sur le site de Chemeau comme suit :**

	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n°11 (base)	ADA TP	52 952,82	63 543.38
option 1 (séparateur hydrocarbure)		5 374.66	6 449.59
Option 2 (déplacement de candélabre)		839.22	1 007.06
Option 3 (tranchée électricité)		1 277.48	1 532.98
total		60 444.18	72 533.01

- **DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 2313 « Immobilisations corporelles en cours – construction » - fonction 411 « construction d'une salle de gymnastique ».**

12. FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION FRANCAISE DE FOOTBALL AU TITRE DES ÉQUIPEMNTS :

M. Bruno PARAGOT présente cette délibération :

Afin de sécuriser et mettre aux normes une installation contribuant à un classement fédéral, il est envisagé la fourniture et la pose d'une nouvelle main courante au stade de Chemeau.

Ces travaux rentrent dans la catégorie d'opération éligible au titre des équipements du règlement du FAFA (fonds d'aide au football amateur).

Le plan prévisionnel de financement serait le suivant :

DEPENSES (PAR NATURE) HT		RECETTES HT	
Dépose de l'ancienne main courante	4 042.50 €	FFF (80 %)	18 674 €
Fourniture et pose d'une nouvelle main courante	19 300.00 €	Autofinancement	4 668.50 €
TOTAL	23 342.50 €		23 342.50 €

MARIE-PHILIPPE LUBET ajoute que ces dépenses étaient déjà inscrites au budget, mais il faut une délibération spécifique pour la demande de subvention auprès de la Ligue du Centre de football. Elle précise que cette information a été communiquée lors des 50 ans du football club !

M. GAULT demande si l'on connaît l'entreprise qui réalisera les travaux ?

J. RICHARD répond par la négative, car il n'y a pas de marché public, compte tenu du montant des travaux.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

- **SOLLICITE** auprès de la Fédération Française de Football une subvention au titre du fonds d'aide au football amateur à hauteur de 80% de la dépense (soit 18 674 €).
- **AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

La séance du conseil municipal est levée à 19h23.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mardi 25 Septembre 2018.

A Saint-Denis-en-Val, le 30.07.2018

Pour le Maire et par délégation,
Marie Philippe LUBET



Les secrétaires de séance,
Nadine PATINOTE

Jean Pierre MEUNIER




Dit que les présentes délibérations pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication (à l'exception de la délibération n° 8 sur le PLU).